

Procès-Verbal

Séance du 16 Juin 2025

L'an 2025 et le 16 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de LEPAN Frédéric Maire.

Présents : M. LEPAN Frédéric, Maire, Mme FRANSQUIN Laurence, Mme DARTHOIS Sylviane, Mme SAUTRET Christiane, Mme SARTOR Laurence, M. BINETRUY Thierry, M. MARTINELLO Jean-François, Mme DROUIN Flavie, M. MOREAUX Mathieu, Mme MOREAUX Sabine, Mme BERNIER Jocelyne.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JUNIER Éric à Mme FRANSQUIN Laurence, M. BASTIEN Jean-Claude à Mme SAUTRET Christiane, M. HANRIOT Francis à M. LEPAN Frédéric.

Excusé(s) : M. MOUCHEL Florian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 06/06/2025

Date d'affichage : 06/06/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUTRET Christiane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Ligne de trésorerie - 2025_20

Révision du Plan de Mobilité du Grand Reims 2025-2035: avis de la commune - 2025_21

Révision du schéma de cohérence territoriale: avis de la commune - 2025_22

Loyer cabinet psychologue - 2025_23

Aménagement de la zone école: demande de subvention auprès de la région Grand Est - 2025_24

Modalités d'inscriptions au CLSH de Taissy et Sillery pour l'été 2025 - 2025_25

Renouvellement 2026: Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local - 2025_26

Réf : 2025_20 : Ligne de trésorerie

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : ouverture d'une ligne de trésorerie dans l'attente du

versement des subventions accordées par la CU du Grand Reims (42 981.91€), le Département de la Marne (40 935.00€) et la Région Grand Est (43 460.00€).

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de **127 000.00€**, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum.

Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + **0.9%**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de **0.20%**

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M le Maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées

Réf : 2025_21 : Révision du Plan de Mobilité du Grand Reims 2025-2035: avis de la commune

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports, notamment son chapitre IV,

Vu le Code de l'Environnement, notamment son chapitre III du titre II du livre Ier,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu la délibération n°CC-2016-180 du Conseil communautaire de Reims Métropole du 12 décembre 2016 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de Reims Métropole,

Vu sa délibération n°CC-2019-340 du 19 décembre 2019 relative à l'engagement du processus de révision du Plan De Mobilité (PDM) du Grand Reims, incluant la réalisation d'une Enquête Mobilité auprès des habitants du Grand Reims,

Vu sa délibération n°CC-2025-20 du 27 mars 2025 arrêtant le projet de plan de mobilité ainsi que son évaluation environnementale,

Considérant que ces enjeux sont cohérents avec les documents stratégiques de rang supérieur avec lesquels le PDM doit être compatible, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, la Stratégie Bas Carbone du Grand Reims au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ainsi qu'avec ceux du projet de territoire du Grand Reims,

Considérant que la Communauté urbaine du Grand Reims doit solliciter l'avis des communes, du Département, de la Région, des autorités organisatrices de la mobilité limitrophes et des services de l'Etat intéressés, sur le projet de PDM, qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique,

Après en avoir délibéré, DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité et à son évaluation environnementale.

Le présent avis sera notifié à M le Président de la communauté urbaine du Grand Reims

Réf : 2025_22 : Révision du schéma de cohérence territoriale: avis de la commune

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, à L.141-1 à L.145-1, R.141-1 à R.143-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la région rémoise approuvé le 16 décembre 2016,

Vu le projet de territoire de la Communauté urbaine du Grand Reims approuvé le 24 juin 2021,

Vu la délibération n°CC-2022-6 du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Reims en date du 31 mars 2022 prescrivant la révision du SCoT, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu sa délibération n°CC-2023-294 du 21 décembre 2023 prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT du Grand Reims en révision,

Considérant que le projet de révision du SCoT a été élaboré en collaboration avec les communes, en concertation avec la population et en association avec les personnes publiques associées,

Vu le projet de schéma de cohérence territoriale révisé,

Après en avoir délibéré, DECIDE, d'émettre un avis favorable au projet de révision du schéma de cohérence territoriale.

Le présent avis sera notifié à M le Président de la communauté urbaine du Grand Reims

Réf : 2025_23 : Loyer cabinet psychologue

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

M le Maire rappelle l'installation prochaine d'un cabinet de psychologie. Il convient de fixer le montant du loyer.

Après débats et discussions, le conseil municipal fixe à l'unanimité le montant du loyer à 325.00€ + 25.00€ de charges.

Réf : 2025_24 : Aménagement de la zone école: demande de subvention auprès de la région Grand Est. A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la zone autour de l'école dont le coût prévisionnel s'élève à 25 751.67€ HT.

Monsieur le Maire précise que les travaux peuvent bénéficier de subventions de la part de la Région Grand Est au titre du dispositif "coup de pouce rural".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter la Région Grand Est, pour une subvention à hauteur 30% soit 7 725.50€ et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Réf : 2025_25 : Modalités d'inscriptions au CLSH de Taissy et Sillery pour l'été 2025
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire informe le conseil municipal que chaque année, la commune est sollicitée par quelques familles qui souhaitent avoir la possibilité d'inscrire leurs enfants plus de 03 semaines au centre de loisirs de Taissy ou à celui de Sillery.

Il rappelle que les familles peuvent inscrire leurs enfants au moins 02 semaines et 03 semaines avec l'accord de la commune.

Le conseil municipal après avoir entendu les explications décide **pour l'été 2025 uniquement** :

- d'autoriser les familles à inscrire leurs enfants pour des semaines supplémentaires au centre de loisirs de Taissy et de Sillery,
- et décide de refacturer aux familles, à partir de la 4^{ème} semaine, la somme de 124.50€ pour les inscriptions faites à Taissy et 110.00€ pour Sillery.

En cas d'inscription à la journée, la commune refacturera, à partir du 15^{ème} jour, la somme de 24.50€ par jour supplémentaire au centre de loisirs de Taissy et 19.80€ par jour supplémentaire au centre de loisirs de de Sillery

Réf : 2025_26 : Renouvellement 2026: Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims dans le cadre d'un accord local
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

La composition du Conseil communautaire pour le prochain mandat 2026-2032 sera définie par arrêté préfectoral le 31 octobre 2025 au plus tard.

Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), celle-ci peut découler de l'application des règles de droit commun ou d'un accord local.

Les services de l'Etat ont fait savoir qu'il est possible de conclure un accord local pour la Communauté urbaine du Grand Reims sur le fondement du VI-2 de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

L'accord local consiste à créer et répartir quatre sièges supplémentaires entre les communes ayant obtenu un siège lors de la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, soit les communes de Fismes, Witry-les-Reims, Bezannes et Saint-Brice-Courcelles.

Il doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté urbaine du Grand Reims avant le 31 août 2025.

A ce titre la présente délibération a pour objet d'adopter l'accord local fixant à 209 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims, réparti comme suit et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nom des communes membres	Populations municipales	Nombre de conseillers communautaires
Aubilly	51	1
Brouillet	60	1
Méry-Prémecy	67	1
Anthenay	71	1
Courtagnon	74	1
Hourges	84	1
Lhéry	89	1
Saint-Martin-l'Heureux	91	1
Poilly	95	1
Saint-Léonard	100	1
Aougny	101	1
Vaudesincourt	106	1
Marfaux	111	1
Jonquery	114	1
Bligny	115	1
Mont-sur-Courville	117	1
Cuisles	127	1
Saint-Souplet-sur-Py	129	1
Billy-le-Grand	139	1
Olizy	142	1
Janvry	146	1
Chambrecy	147	1
Tramery	151	1
Trois-Puits	159	1
Bouvancourt	175	1
Vandeuil	176	1
Germigny	184	1
Unchair	188	1

Pourcy	192	1
Châlons-sur-Vesle	202	1
Coulommès-la-Montagne	207	1
Jouy-lès-Reims	208	1
Romigny	210	1
Serzy-et-Prin	212	1
Chenay	223	1
Courmas	225	1
Bouleuse	226	1
Pévy	226	1
Bouilly	229	1
Lagery	234	1
Vrigny	240	1
Saint-Euphraise-et-Clairizet	245	1
Aubérive	247	1
Ventelay	254	1
Savigny-sur-Ardres	255	1
Dontrien	259	1
Treslon	262	1
Berméricourt	263	1
Magneux	266	1
Sarcy	268	1
Saint-Gilles	274	1
Arcis-le-Ponsart	287	1
Ville-en-Selve	296	1
Villers-Franqueux	299	1
Courlondon	302	1
Branscourt	315	1
Thil	318	1
Villers-aux-Nœuds	323	1

Romain	325	1
Breuil	326	1
Vaudemange	340	1
Baslieux-lès-Fismes	342	1
Chaumuzy	348	1
Ecueil	349	1
Saint-Etienne-sur-Suippe	349	1
Saint-Hilaire-le-Petit	353	1
Sacy	370	1
Montbré	380	1
Courcelles-Sapicourt	395	1
Rosnay	403	1
Ville-Dommange	405	1
Epoye	417	1
Trépail	434	1
Selles	446	1
Puisieulx	452	1
Brimont	453	1
Courville	454	1
Chamery	455	1
Les Petites Loges	483	1
Prosnes	485	1
Pargny-lès-Reims	496	1
Cauroy-lès-Hermonville	504	1
Heutrégiville	504	1
Thillois	519	1
Pouillon	521	1
Chigny-les-Roses	525	1
Saint-Masmes	527	1
Pomacle	530	1

Montigny-sur-Vesle	537	1
Ormes	537	1
Nogent-l'Abbesse	540	1
Prouilly	549	1
Villers-Marmery	558	1
Sermiers	565	1
Lavannes	573	1
Faverolles-et-Coëmy	597	1
Champfleury	603	1
Merfy	603	1
Saint-Thierry	603	1
Trigny	613	1
Berru	618	1
Mailly-Champagne	622	1
Ville-en-Tardenois	648	1
Crugny	675	1
Sept-Saulx	689	1
Ludes	691	1
Caurel	696	1
Beaumont-sur-Vesle	770	1
Villers-Allerand	934	1
Verzy	958	1
Les Mesneux	963	1
Isles-sur-Suippe	979	1
Beine-Nauroy	987	1
Val-de-Vesle	992	1
Verzenay	999	1
Rilly-la-Montagne	1 009	1
Prunay	1 032	1
Auménancourt	1 118	1

Courcy	1 262	1
Bétheniville	1 270	1
Hermonville	1 409	1
Loivre	1 438	1
Bourgogne Fresne	1 454	1
Cormicy	1 504	1
Cernay-lès-Reims	1 566	1
Champigny	1 616	1
Pontfaverger-Moronvilliers	1 738	1
Boult-sur-Suippe	1 793	1
Jonchery-sur-Vesle	1 815	1
Sillery	1 830	1
Gueux	1 901	1
Muizon	2 072	1
Taissy	2 202	1
Bazancourt	2 441	1
Warmeriville	2 689	1
Saint-Brice-Courcelles	3 546	2
Bezannes	4 456	2
Witry-lès-Reims	4 958	2
Fismes	5 884	2
Cormontreuil	6 454	2
Bétheny	7 030	2
Tinqueux	10 662	3
Reims	178 478	59
TOTAL		209

Questions diverses :

Séance levée à 20h30

En mairie, le 23/06/2025

Le Maire
Frédéric LEPAN

Secrétaire de séance
Mme SAUTRET Christiane